

le cadre d'une éventuelle extension de son magasin et uniquement pour cette vocation parking compris mais avec servitude perpétuelle, sauf accord entre les parties, de ne pas faire d'autres commerces,

- *dit que les frais de géomètre, d'acte et de modifications éventuelles du Domaine Public seront à la charge des acquéreurs,*

A l'unanimité (27 POUR)



M. le Maire précise que M. et Mme MICHAUD présenteront visuellement leur projet d'agrandissement lors du prochain conseil municipal.

Clos des Augustins – Dénomination des voies

DCM 2021/095

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage notamment pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue,
Considérant les propositions de la commission aménagement du territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Adopte les dénominations suivantes concernant le lotissement du Clos des Augustins :*
 - *Impasse du clos*
 - *Square des Augustins*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,*

A l'unanimité (27 POUR)